

# Amoris Laetitia

(exhortation apostolique post synodale du pape François - 19/3/2016)

## La réception du texte *(Marianne Cebron, Pastorale Familiale Toulouse)*

### Dans les media généralistes

Tous les journaux quotidiens ont rendu compte de ce texte le jour de sa parution. Les journaux télévision idem, sur un sujet clivant, où la doctrine de l'Église est en confrontation avec les lois civiles.

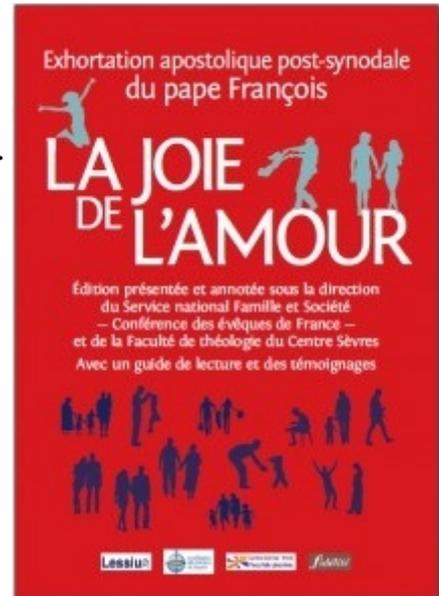
*La problématique du changement* : est-ce que l'Église campe sur ses positions ou change de position ? Non, la doctrine reste inchangée. Le changement ne se situe pas là. Mais il y a un changement de méthode et de ton, bienveillant, poétique : intégration, accompagnement... vs un ton précédemment perçu comme condamnant. Invitation à tenir compte des circonstances atténuantes et à faire passer en premier la miséricorde, « concept chrétien un peu vieillot » (H. Tincq). Proposition non de commandements mais d'un chemin de vie.

*Les situations problématiques* : les divorcés-remariés, les couples de même sexe. Ces 2 questions polarisent l'attention des media. C'est dommage et caricatural de leur part, comme s'il s'agissait des « relégués au dernier rang de l'Église ». Cela dit, les commentaires reprennent les termes d'examen cas-par-cas, discernement, chemin, loi de gradualité... qui sont bien de l'exhortation. Il y a cependant une divergence d'interprétation sur le pourquoi de ce changement de ton, en donnant une vision politique voire militaire de l'Église. La position du pape dans la hiérarchie ecclésiastique : révolutionnaire ou non ? Les questions sur ces cas particuliers auraient donné lieu à des combats entre ailes progressiste et conservatrice, et à un texte « synthèse molle du pape sur la famille », « compromis »... Cette vision de l'exhortation sous le seul prisme de ces deux questions épineuses, passe à côté de l'essentiel de ce texte, à savoir la joie ! Il y a là une exultation devant l'amour sous toutes ses formes, que l'on ne retrouve pas dans les commentaires des journalistes. Juste un « éloge du mariage » selon eux. Le développement de l'exhortation sur l'amour aurait pu être l'occasion d'un dialogue sur cette expérience commune. Occasion manquée par les media.

### Dans les media catholiques

Le texte est présenté comme la synthèse des travaux du synode. Réponse à cette manière politique de voir le rôle du pape. Attention à la réalité vécue par les familles, avec une place des divorcés-remariés juste mais pas centrale. Est souligné le travail de concertation préalable, enrichi par le pape, avec son enracinement biblique et son apport personnel. On est loin d'une vision du pape seul contre tous ou empêché d'agir contre des forces contraires. Les débats sont nécessaires pour déployer le dogme et l'ajuster à la pastorale présente. Ce n'est donc pas un document définitif, mais un état d'avancement de la réflexion, en tenant compte de la réalité, dans ce qu'elle a de plus concret. « Familles, je vous aime » titre La Croix. Le pape François veut d'abord parler de l'amour. Les qualificatifs qui reviennent sont les mêmes que dans la presse civile.

La joie est aussi peu évoquée dans les media catholiques, à part la bonne nouvelle du mariage. Mgr Le Gal note la nuance entre *Laetitia* et *Gaudium*. Quid de la doctrine ? Le dogme ne change pas. L'idéal du mariage catholique ne change pas, mais le pape invite à considérer les situations



concrètes, où le mot famille ne recouvre pas les mêmes réalités.

Pour les questions épineuses, la presse catholique les situe dans une perspective plus large, pour entrer dans un mouvement caractérisé par les verbes : accompagner, discerner, intégrer. Ce n'est plus une Eglise ouverte/fermée entre un intérieur/extérieur, mais une Eglise en mouvement, encourageant ceux qui peinent sur le chemin, ce qui n'est pas le propre de la hiérarchie, mais concerne tout le monde, couples, parents, les fidèles en leur conscience, en leur responsabilité – la grande oubliée de la presse généraliste.

L'accès au sacrement des divorcés-remariés n'est pas explicitement autorisé, mais est noté le pari du pape – et en même temps le malentendu – d'une invitation à une réforme de l'attitude personnelle de chacun, plutôt qu'une position magistérielle *ex cathedra*.

La joie de l'Église a été peu perçue. Peut-être faut-il mieux la goûter ensemble pour mieux en témoigner ? Il y a dans ce texte une somme de spiritualité conjugale, avec une invitation à aimer mieux, selon l'Esprit. Invitation à relayer à nos communautés. Le monde attend de l'Église qu'elle soit ouverte, bienveillante, intégratrice qu' « adaptée au monde ».

## **La préparation du texte** (fr. Gilles Danroc, dominicain)

Il y a eu en 2014-2015 deux synodes des évêques sur la question de la famille, une question peu étudiée, malgré l'encyclique *Familiaris Consortio* du pape Jean-Paul II, qui comportait des pistes inexplorées. Le pape François a indiqué que l'exhortation *Amoris Laetitia* avait deux commentateurs qualifiés : le cardinal Schonborn et la conférence des évêques d'Argentine. Le cardinal de Vienne signale que 2ème synode a changé de ton lorsque les évêques présents ont commencé à parler de leur propre famille, lorsque l'on a abordé la famille, non dans l'abstrait, mais dans le concret de situations dont la majorité se trouvait en fragilité. De même que l'oecuménisme a pu progresser à partir de la situation concrète des mariages mixtes, de même, au 2ème synode sur la famille.

L'exhortation *Amoris Laetitia* est un texte que l'Église attendait depuis des siècles ! C'est en 1215 que l'Église a mis en place au concile de Latran IV la structure sacramentelle du mariage, complétée au concile de Trente. En réponse à Luther, la Parole, mais aussi la tradition vivante, incarnée nous donnent accès au Christ. Quid de la manière dont les baptisés vont vivre cette réalité ? Il faut pour cela être accompagné. D'un côté, un enseignement précis et structuré sur le mariage. De l'autre, une vie sans l'accompagnement fraternel pour mettre en vie ce que l'Église évoque dans son dogme ou sa pratique sacramentelle. On aboutit alors à une Eglise qui met la charrue avant les bœufs sur la question de la famille : pour entrer dans l'Église, on suppose le dogme su – résumé par le catéchisme – alors que c'est là chose compliquée. D'un autre côté, on admettait communément en régime dit de chrétienté (qui a produit des choses merveilleuses), une vie morale d'obligations où l'attitude proposée était fixée. Le catéchisme et la vie morale selon les normes permettaient d'entrer dans l'Église. Ayant reçu ou admis cela, on pouvait alors vivre la rencontre avec le Christ dans sa Parole et ses sacrements, dans une famille spirituelle etc. Or, le pape François, dans ses trois textes majeurs (*Evangelii Gaudium*, *Laudato si*, *Amoris Laetitia*), nous dit que nous sommes en situation d'hôpital de campagne, où il s'agit de remettre les personnes debout, par la rencontre personnelle et vivante avec le Christ. On avait mis la charrue avant les bœufs ! La rencontre avec le Christ est première, et le reste en découle, comme fruit de l'amour trinitaire reçu. Rencontrer le Christ de manière progressive, même s'il y a des conversions subites, permet d'entrer peu à peu dans la connaissance de Dieu et la vie morale selon la charité de Dieu travaillant par l'Esprit Saint – grâce à son Eglise, mais pas seulement par elle, car on sait que l'Esprit Saint est dans l'Église, mais on ne sait pas où il n'est pas, dans le monde.

## **Le texte d'Amoris Laetitia** *(fr. Gilles Danroc, dominicain)*

A lire : le texte d'*Amoris Laetitia* (dans sa version annotée par le conférence des évêques de France ; cf. image ci-dessus, p. 1) plus le texte de Mgr Christoph Schonborn.

Le texte : le plan suit presque la méthode de l'Action Catholique « voir, juger, agir », mais cela y ressemble, ce qui permet de rendre compte du caractère tonique, joyeux de ce texte. « Voir », pour saisir la réalité de l'amour conjugal, à partir de l'Évangile, sans concession à ce qui se vit dans le monde. Dieu nous appelle à quelque chose de beau et de grand, grâce à l'Évangile, mais c'est aussi une réalité difficile. Le pape François évoquait en Azerbadjian d'une « guerre totale contre la famille ». Mult problèmes, dans les situations familiales, dans l'éducation des enfants... Un « voir » bienveillant et sans concession. Il faut les deux, pour éviter une vue a priori, modélisante, abstraite, et une simple photographie de l'existant. Voilà les chapitres 2 et 3.

Le 2ème temps, qu'en Amérique Latine on appelle l' « illumination », chapitres 4 et 5, dit la manière dont Dieu voit le monde. C'est le beau commentaire de 1Co 13. Ce passage par la lumière fait comprendre le thème de la joie. Dieu est heureux de nous créer, de nous sauver, de nous donner son Esprit. Notre regard peut alors changer. On peut vivre la joie, malgré les difficultés. Il n'y a pas d'un côté les bons et les irréguliers, les acteurs de la Pastorale et ceux qui sont en situation difficile, mais nous tous, pape, évêques et théologiens compris sous le même regard de miséricorde. Il n'y a plus cette division de l'Église en deux parties, Eglise enseignante et Eglise enseignée ! Il y a toute une mise en lumière de la fécondité de la vie.

Les chapitres 6 à 9 concernent le renouvellement de la pastorale de la famille (§6). Le constat des premiers chapitres dans la lumière de la miséricorde, fait que la pastorale ne peut plus être découpée en secteurs, mais doit accompagner toute la vie, de manière réciproque, mutuelle. De l'enfance à la mort. Ce n'est pas à sens unique. C'est toute la question des enfants de la jeunesse, de la catéchèse etc. Vaste réflexion. La catéchèse pour les jeunes doit prendre en considération les phénomènes d'addiction, avec l'énergie de l'amour. Le §8 porte sur l'accompagnement et sur le discernement en situations « dites irrégulières » dixit le pape François. Distinguo utile ! Le §9 est une synthèse sur la spiritualité dans la vie familiale. Cette spiritualité peut irriguer tout le corps du Christ qu'est l'Église.

## **Quelques clés de lecture** *(Marie-Claude Ernst, moraliste)*

J'ai été frappé par certaines réactions très violentes qu'a suscité ce texte. Sur internet notamment. Ces réactions de « bons catholiques » de bonne volonté manifestent un manque de clés qui leur a fait prendre ce texte de travers. Il importe d'aborder tout texte du magistère avec un a priori de bienveillance, un a priori favorable. A l'encontre de nos préjugés.

Nous prenons le prisme de la théologie morale fondamentale, non pas de la théologie ou de la morale familiale, mais en revenant aux fondations pour un certain recul face au texte. Ne pas confondre « lecture morale » et « lecture moralisante ». La morale chrétienne n'a pas toujours su y échapper. Cf. le dictionnaire de morale catholique de J.L. Brugues, où le moralisme est une dérive et une dégénérescence de la morale, caractérisées par un attachement formaliste à la loi. Si la morale a mauvaise réputation, en préférant l'appeler éthique, c'est qu'on la confond avec le moralisme. La réflexion morale est pourtant indispensable, pour comprendre que la rencontre avec Jésus-Christ peut saisir la personne toute entière et la faire collaborer à la venue du Royaume : la vie du chrétien se trouve orientée. L'objet de la morale englobe la personne toute entière. L'enjeu de tout chemin dans la foi est l'unification de la personne, pour qu'il n'y ait pas d'un côté « ma foi » et de l'autre « ma vie ». Et l'on sait que c'est difficile. Cela concerne toute la vie de la personne, sociale et personnelle, et donc familiale. L'Église s'en mêle donc, ce qui suscite opposition. Il n'y a pas de morale sans spiritualité. Tous les baptisés étant appelés à la sainteté, la théologie morale vient les

aider à vivre un style de vie en accord avec leur condition d'enfants de Dieu. Théologie morale et théologie spirituelle qui indiquent les moyens et les étapes pour atteindre la plénitude de la vocation de chrétien. On a la morale de son anthropologie, de la manière dont on considère ce qu'est l'homme. Il peut y avoir débat entre chrétiens là-dessus. Cela détermine le regard que l'on porte sur les actes humains, et il peut y avoir différentes approches : augustinienne, thomasienne... Les documents du magistère sont accueillis ainsi de manière diverse. Les fondements de la théologie morale sont reconnaissables en filigrane dans les §1 à 4 d'*Amoris Laetitia*, et cela aide à lire le §8. Si l'on omet ces fondements en lisant le §8 tel quel, on risque de tomber dans l'écueil que le pape souligne lui-même : l'Église aurait changé de doctrine, ou elle aurait un double discours.

Les 3 dimensions de la morale. La réflexion morale est un processus complexe, qui ne peut être réduite en simple obéissance à la loi (pharisaïsme). Le pape fait droit à 3 éléments fondamentaux opératoires à tenir ensemble : l'universel, le particulier, le singulier.

*L'universel* est ce qui est valable toujours et partout : la loi divine, la loi d'amour... la grandeur du mariage... le Décalogue... les grands interdits et les commandements qui font que l'homme est homme. Quand on déroge à ces grandes lois, quelque chose de l'humain est abîmé (mais non pas détruit). L'universel, c'est l'idéal, le cap, l'inspiration.

*Le particulier* : ce qui est valable à une époque, en un lieu donné. Par exemple, à une époque où l'on séparait le corps et l'âme, on jugeait bon de punir le corps pour sauver l'âme (brûler les hérétiques). Ce sont les lois, qui évoluent, qu'elles soient civiles ou religieuses. Les cultures sont très diverses, et chaque principe général doit être inculturé pour être appliqué.

*Le singulier* : Ici, la dimension singulière, unique de chaque situation, qui dans *Amoris Laetitia* est particulièrement honorée, ce qui donne au texte un ton nouveau ; il n'y a pas seulement le rappel de lois ou de principes, mais une attention aux situations singulières, face au « stéréotype de la famille idéale ». Bien des familles qui ne se considèrent pas comme parfaites, avancent, vivent de l'amour, tombent, se relèvent... et peuvent vivre quelque chose de l'universel alors qu'elles ne vivent pas la totalité de la « règle ».

Le pape est clair : on ne peut pas partir des situations singulières pour changer les lois et les principes (cf. mise en avant de cas particuliers pour faire évoluer la législation sur l'euthanasie), au risque du *relativisme* ; on ne peut pas non plus en rester à la seule loi, de manière pharisienne, par peur de la perte de repères, par souci de sécurité, au risque du *légalisme* ; on ne peut pas non plus en rester aux seuls principes universels en niant les situations particulières, au risque de l'*idéisme* – qui veut faire l'ange fait la bête.

Dans *Amoris Laetitia*, les 3 dimensions sont honorées ensemble, et le pape met en avant leurs rapports, liens, interdépendances, pour conduire à un discernement et à une décision. Cela requiert inventivité pastorale et accompagnement. L'exhortation y invite. Le §2 souligne l'impasse où mène le « désir effréné de tout changer sans la prudence nécessaire » et la « prétention de tout résoudre en appliquant des normes générales ». Le champ de la morale concerne les 3 dimensions de l'universel, du particulier et du singulier.

Le dialogue entre la loi (pôle objectif, en dehors de moi) et la conscience (pôle subjectif), mène à une décision, un discernement individuel ou en Église. L'exhortation est une invitation à faire confiance à la conscience, au *sensus fidei* des fidèles. L'Église a toujours mis en avant la conscience (éclairée, ce qui demande un labeur et un discernement du mal qui se cache sous l'apparence du bien). Cf GS 16 sur la conscience comme sanctuaire. VS (*Veritatis Splendor* 62) : la conscience peut s'égarer sans perdre sa dignité. Le pape François insiste sur la formation de la conscience (n°202, 203). La loi et les normes sont un guide pour la conscience, lui indiquant un chemin (n°295) mais

en fin de compte, c'est toujours à la conscience qu'appartient la décision. L'Église se met toujours au service de la conscience (JP II). La conscience doit s'ouvrir à l'action de l'Esprit Saint.

Face à la loi, il arrive que la responsabilité des personnes soit diminuée ou supprimée dans des circonstances qui entravent leur liberté de jugement. On le voit avec des lois civiles d'une société influencée par l'émotion (cf. affaire Sauvage, où la mobilisation médiatique prive la personne d'un chemin de reconnaissance de sa faute).

Le pape François met en avant « la loi de gradualité » : au n°295, il remet en lumière quelque chose déjà paru dans *Familiaris Consortio* n°84 (et dans Saint Thomas d'Aquin), à savoir que l'homme est situé dans l'histoire, se construisant dans ses choix conscients et libres, en suivant les étapes d'une croissance. Tout n'est pas blanc ou noir, mais il y a des zones de gris : nul n'est tenu d'appliquer immédiatement et dans son intégralité les normes morales de l'Église s'il s'en considère incapable hic et nunc. Par exemple lorsque pour le bien de l'éducation des enfants, on continue dans une union irrégulière... Loi de gradualité et non gradualité de la loi. On ne peut dire la rigueur de la loi à une personne en situation irrégulière si on n'annonce pas en même temps la miséricorde et l'amour de Dieu, ou si elle ne peut pas l'entendre. Il n'est plus possible de dire que les personnes dans une situation dite irrégulière vivent dans une situation de péché mortel ou privée de la grâce sanctifiante (n°301).

L'interdit : la loi de Moïse procède par interdit (« tu ne tueras pas ») ; or quand Eve mange le fruit interdit, de par la parole mensongère du Tentateur, l'interdit est une parole dite entre deux (inter-dit) pour que l'on puisse vivre le respect de la différence. Tentée, Eve fait disparaître l'interdit entre Dieu et l'homme : « vous serez comme des dieux ». Gn 4, Eve accouche de Caïn et dit : « j'ai acheté, possédé, acquis... de la part de Dieu ». Caïn est ainsi possédé, va transgresser la présence de Dieu à sa conscience (tapie à la porte).

## **Pistes pour aller plus loin** (Marie Pecqueur, Pastorale Familiale Rodez)

Préparation au mariage

Lecture suivie de l'exhortation apostolique, au moyen d'une grille que donnera l'IERP.

Parents d'enfants du caté .

Publications indépendantes des chapitres ; accompagnements particuliers : fragilités, situations

Des initiatives qui existent et qu'on ne connaît pas.

Des outils pour la pastorale du mariage, à renouveler (vidéos, documents), pour les mettre à disposition des paroisses.

Un dîner (type « Saint Valentin ») le 21 avril à Saint Pierre, préparé avec le mouvement « Vivre et Aimer », en lien avec la pastorale du mariage, ouvert à un plus grand nombre (repas en couple, nounou, animation), puis bientôt proposé en kits.

Des sorties en famille, à Lourdes qui fait l'unanimité (cf. 2011) ; avec des échanges inter-génération ; avec des grands-parents...

Quelque chose à proposer pour les célibataires ; pour les personnes divorcées-remariées.

Des lieux pour se poser, partager explicitement ou non nos difficultés : on manque de tels lieux gratuits, de partage, auxquels l'exhortation *Amoris Laetitia* invite à inventer.

Chantiers-éducation pour parents, pour grands-parents...

La ressource primordiale : du temps à donner pour écouter, accompagner, garder contact, intégrer...

Une découverte : avec *Amoris Laetitia*, on peut aussi s'adresser à des non-croyants.

AFC, END, Catéchèse, CLER

Notes prises par R. Bui (Saint Pierre, Rodez, 10/3/2017)

Interviews des intervenants sur : <https://youtu.be/1dLxgYPeM3c>